

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 859)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 4

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport inclut un audit des associations spécialistes des questions de l'éducation aux médias et à l'information afin de pouvoir les habiliter à intervenir dans les établissements scolaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que le rapport prévu au quatrième article puisse inclure un audit des associations spécialistes des questions de l'Education aux médias et à l'information. Cela permettra au Ministère de l'Education nationale de les habiliter à intervenir dans les établissements scolaires si cela est pertinent.

L'Association e-Enfance propose des interventions en milieu scolaire et des formations sur les usages responsables d'internet et les risques éventuels comme le cyber-harcèlement, le cybersexisme et les autres formes de cyberviolence. C'est l'association en charge du 3018, le numéro national pour les victimes de violences numériques.

De nombreuses autres associations ont développé une expertise : il est nécessaire de faire un audit avant de procéder à de nouvelles habilitations.